

Chers frères et sœurs, notre prêche aujourd'hui portera sur la vie de couple sur les droits et devoirs des époux et des épouses..

Allah a ordonné la vie familiale, Il a instauré des droits et des devoirs pour les époux et les épouses pour que la famille musulmane puisse vivre dans le bonheur, la sérénité et la quiétude. « **Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.** » [Sourate 30 – Verset 21] Allah nous montre le but pour lequel il a créé l'homme et la femme. C'est pour que le mari puisse trouver de la sérénité, de la quiétude et de la tranquillité auprès de sa femme. Et vice et versa, pour que la femme aussi trouve la sérénité et le bonheur auprès de son mari. Il a mis entre vous « **al-mawadda** » et « **ar-rahma** », cet amour, cette affection, cette miséricorde, cette "pitié" les uns envers les autres. Il y a des devoirs qui incombent au mari et des devoirs qui incombent à la femme et des devoirs qui sont communs aux deux. Le mari et la femme sont sur le même pied d'égalité, ils ont chacun des devoirs l'un envers l'autre. Il faut que le musulman connaisse ses devoirs envers Allah et Son message, envers l'islam, envers les musulmans envers sa femme, ses enfants, envers les gens qui l'entourent pour que l'on puisse juste vivre en paix. Que le mari soit le confident de sa femme et la femme la confidente de son mari. Il faut qu'il n'y ait pas de doutes l'un envers l'autre.

Que chacun essaie de se rapprocher, d'aimer l'autre, de se faire aimer de l'autre avec le bon comportement, avec le sourire, avec la bonne parole, les cadeaux, l'échange de services. Que chacun baisse le regard sur les défauts de l'autre. Qu'il regarde ce qu'elle a comme qualités et qu'elle regarde ce qu'il a comme qualités pour pouvoir avancer et s'aimer, cohabiter et vivre en paix et dans le bonheur. Que chacun fasse son maximum pour amener toutes les causes et tous les moyens pour amener le bonheur et la joie dans la maison et d'éloigner tout ce qui peut amener la tristesse ou le désaccord à la maison. Entraidez-vous dans le bien et la piété. Que chacun essaie de rappeler à l'autre l'obéissance à Allah, Son adoration, la crainte d'Allah. Que chacun assume la responsabilité qui lui incombe, à savoir l'éducation des enfants et la construction de la famille. Ce n'est pas seulement la femme qui est responsable de l'éducation des enfants. Le mari et la femme sont tous les deux responsables pour construire une famille et éduquer les enfants. Il faut qu'ils s'entraident à éduquer leurs enfants dans la piété.

Chacun a le devoir de garder les secrets de l'autre. Il n'a pas le droit de les divulguer même à des gens proches. Ce qu'il y a entre toi et ta femme comme intimité ou autres secrets, ça doit rester entre vous. Ça ne doit pas sortir à l'extérieur du couple. Le prophète, pour nous motiver à nous acquitter de nos devoirs envers nos femmes a dit :« *Le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec ses femmes et moi je suis le meilleur avec mes femmes.* » Ajoutons qu'il est également dit « le croyant ne doit pas détester sa femme car si un comportement en elle lui déplaît, un autre lui plaira. »

La femme a des droits. Parmi ces droits c'est le fait de la prendre en charge financièrement, la nourrir, l'habiller, lui donner un toit et les soins quand elle est malade. Son troisième droit est que le mari la préserve du Feu de l'Enfer, il doit premier lieu lui apprendre comment adorer Allâh , ses obligations en islam, comment elle doit obéir à Allâh : la prière, le jeûne, etc. Également, que le mari soit présent. Qu'il ne parte pas pendant des mois et des mois en laissant sa femme seule. Il fait partie de ses droits de lui montrer ce côté affectueux, de respect qu'il y a entre l'homme et sa femme. Allâh dit :« **Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.** » [Sourate 30 – Verset 21]

Les droits du mari : sa femme lui obéisse tant qu'il n'a pas ordonné de désobéir à Allâh . Parmi les droits du mari que la femme préserve les biens de son mari et son honneur. La femme doit aussi respecter son mari tout comme lui doit la respecter. Parmi les droits du mari aussi : qu'elle ne sorte pas de la maison sans l'autorisation de son mari. Si le mari lui dit de ne pas aller chez telle personne, elle doit lui obéir.

Cependant, il faut que les époux se mettent d'accord et que le mari soit juste. Il ne faut pas qu'il interdise à sa femme de rendre visite à ses parents, ses grands-parents, ses oncles et tantes pour exemple. Il ne faut pas non plus qu'il lui interdise d'aller à la mosquée si elle veut y suivre les sermons ou les cours. Tous ces droits ne sont que des moyens qu'Allah nous a donné pour que l'on puisse retrouver le bonheur dans nos couples et notre vie.